

PROGRAMME ENSEMBLE AVANÇONS

Axe « Éducation de qualité »

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Fourniture, installation et mise en service d'équipements pour 3 unités préscolaires

1. Contexte et justification

Le Programme Ensemble Avancions mené par l'Association Attawasol pour le Développement Communautaire en partenariat avec la DGD Belgique, Karama Solidarity et CongoDorpen, s'engage en faveur d'un développement local inclusif et durable. Le présent projet s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'axe « Éducation de qualité » du Programme, en cohérence avec l'Objectif de Développement Durable n° 4 (ODD 4), qui vise à garantir à tous une éducation inclusive, équitable et de qualité, et à permettre à tous les enfants d'accéder à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance, ainsi qu'à un enseignement préscolaire de qualité.

Dans cette perspective, le Programme prévoit l'équipement de deux (3) unités préscolaires situées au niveau de deux zones d'intervention du programme à savoir Zaouiat Sidi Hamza et Bertat. L'objectif est d'offrir aux enfants un cadre d'apprentissage confortable, sûr et adapté, avec un confort thermique optimisé et une alimentation électrique fiable et durable grâce à l'énergie solaire.

2. Objet des TDR

Les présents Termes de Référence ont pour objet le recrutement d'une société ou d'un prestataire spécialisé, chargé de la fourniture, du transport, de l'installation et de la mise en service des équipements décrits ci-après au profit de deux (3) unités préscolaires à Bertat et à Zaouiat Sidi Hamza.

3. Description des sites d'intervention

Élément	Description
Localisation	Deux zones de Bertat et Zaouiat Sidi Hamza
Nombre d'unités	3 unités préscolaires
Superficie de chaque unité	36 m ²
Largeur de chaque unité	3 m (soit une longueur d'environ 12 m) soit 175 m ² par unité
Type de construction	Structure métallique avec parements extérieurs en plaques de plâtre (BA13)

Le prestataire est invité à effectuer une visite préalable des deux sites afin de prendre connaissance des conditions d'intervention (accès, orientation, état des supports, disponibilité de l'espace pour l'implantation des structures).

4. Objectifs de la prestation

Objectif général : contribuer à l'amélioration des conditions d'accueil et d'apprentissage des enfants dans les unités préscolaires de Zaouiat Sidi Hamza.

Objectifs spécifiques :

- doter chaque unité d'un système de production d'électricité solaire photovoltaïque fiable, sécurisé et facile à exploiter ;
- améliorer le confort thermique des locaux par une isolation adaptée et une climatisation appropriée ;
- assurer une installation conforme aux règles de l'art, aux normes de sécurité et à la réglementation en vigueur ;
- garantir la durabilité des équipements et la continuité du service grâce à une garantie et un service après-vente.

5. Consistance des prestations

Les prestations sont décrites **par unité préscolaire** et doivent être réalisées à l'identique dans les 3 unités.

Lot 1 – Système solaire photovoltaïque par unité préscolaire

N°	Désignation	Unité	Quantité par unité
1.1	Panneaux solaires de 590 W (ou équivalent)	Unité	6
1.2	Onduleur monophasé de 3 kW (ou équivalent)	Unité	1
1.3	Structures de support des panneaux solaires	Unité	6
1.4	Génie civil (fondations, ancrages et scellements)	Unité	6
1.5	Accessoires de raccordement et câbles solaires	Forfait	1
1.6	Coffret de protection AC/DC	Unité	1
1.7	Compteur intelligent (smart meter)	Unité	1
1.8	Installation, câblage, raccordement et mise en service	Forfait	1

Lot 2 – Isolation thermique

N°	Désignation	Unité	Quantité
2.1	Isolation thermique par insertion de laine de verre entre la structure métallique et la finition extérieure en plaques de plâtre BA13	m ²	À déterminer par le prestataire après visite de site



Lot 3 – Climatisation

N°	Désignation	Unité	Quantité par unité
3.1	Climatiseur de 18 000 BTU (ou équivalent)	Unité	3
3.2	Accessoires de climatisation (supports, tuyauterie, câblage, évacuation des condensats, etc.)	Forfait	3
3.3	Installation et mise en service	Forfait	3

Lot 4 – Transport et logistique

Le prestataire assure le transport, la livraison, le déchargement et la manutention de l'ensemble des équipements jusqu'aux deux sites d'intervention, ainsi que l'évacuation des déchets et emballages à l'issue des travaux.

6. Spécifications techniques minimales

- **Panneaux solaires** : puissance unitaire minimale de 590 Wc, modules monocristallins de marque reconnue, conformes aux normes CEI 61215 et CEI 61730, avec garantie de performance.
- **Onduleur** : monophasé de 3 kW, avec protections intégrées, suivi de production et communication (Wi-Fi ou équivalent), conforme à la norme CEI 62109.
- **Structures de support** : matériaux résistants à la corrosion (acier galvanisé ou aluminium), dimensionnées pour résister aux charges de vent locales, avec inclinaison optimisée.
- **Câblage et protections** : câbles solaires double isolation résistants aux UV, coffret AC/DC avec parafoudre, disjoncteurs, sectionneur et dispositif de mise à la terre.
- **Compteur intelligent** : permettant le suivi de la production et de la consommation.
- **Isolation thermique** : laine de verre de densité et d'épaisseur adaptées, mise en œuvre sans ponts thermiques et avec remise en état des finitions (plaques BA13).
- **Climatisation** : climatiseur de type split de 18 000 BTU, de classe énergétique élevée, adapté à une surface de 36 m².

Les équipements proposés doivent être **neufs, d'origine, de marque reconnue**, accompagnés de leurs fiches techniques et certificats de conformité. Les équivalences proposées doivent être au moins égales aux caractéristiques demandées et justifiées par le prestataire.

7. Exigences de qualité, de sécurité et de conformité

- Respect des normes marocaines (NM), des normes internationales applicables et de la réglementation en vigueur en matière d'installations électriques et photovoltaïques.
- Respect des règles de sécurité sur chantier, notamment pour les travaux en hauteur et les travaux électriques ; les sites accueillant des enfants doivent être sécurisés pendant toute la durée des travaux.
- Mise en place d'une signalisation et de protections empêchant tout accès des enfants aux zones d'intervention.
- Intervention par un personnel qualifié et habilité.
- Remise en état des lieux à l'issue des travaux.



8. Délai d'exécution

Le délai d'exécution de la prestation ne doit pas dépasser **20 jours** à compter du **3 novembre 2026**, date de démarrage de la prestation, pour l'ensemble des deux unités. Le prestataire joint à son offre un planning d'intervention détaillé. Tout retard non justifié pourra donner lieu à l'application de pénalités, selon les conditions prévues au contrat.

9. Garantie et service après-vente

- Garantie de bon fonctionnement de l'ensemble de l'installation : **12 mois minimum** à compter de la réception provisoire.
- Garanties constructeur sur les panneaux solaires, l'onduleur et le climatiseur, à préciser dans l'offre.
- Service après-vente et délai d'intervention en cas de panne à préciser par le prestataire.
- Formation du personnel des unités à l'utilisation de base et à l'entretien courant des équipements, avec remise d'un guide d'utilisation.

10. Livrables

- Équipements livrés, installés et mis en service dans les deux unités.
- Plans d'implantation et schémas électriques des installations (plans « tels que construits »).
- Fiches techniques, certificats de conformité et certificats de garantie.
- Procès-verbaux de réception (provisoire et définitive) signés pour chacune des deux unités.
- Rapport final de la prestation avec photos avant, pendant et après travaux.

11. Profil du prestataire

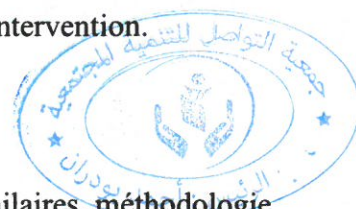
Le prestataire doit :

- être une société ou une entité légalement constituée, en situation régulière vis-à-vis des obligations fiscales et sociales ;
- justifier d'une expérience avérée dans l'installation de systèmes solaires photovoltaïques et de climatisation (références de projets similaires) ;
- disposer d'une équipe technique qualifiée et des moyens matériels et logistiques nécessaires
- être en mesure d'assurer le service après-vente dans la zone d'intervention.

12. Contenu de l'offre

L'offre du prestataire comprend :

1. Une offre technique : présentation de la société, références similaires, méthodologie d'intervention, planning d'exécution, fiches techniques des équipements proposés, conditions de garantie et de service après-vente ;
2. Une offre financière : détail quantitatif et estimatif par lot, présenté séparément de l'offre technique ;
3. Les pièces administratives : registre de commerce, attestation fiscale, attestation de régularité sociale et toute autre pièce requise.



13. Critères d'évaluation des offres

Critère	Pondération indicative
Conformité technique des équipements proposés	30 %
Expérience et références similaires	20 %
Méthodologie et planning d'exécution (respect du délai)	15 %
Garanties et service après-vente	10 %
Offre financière	25 %

14. Suivi, réception et modalités de paiement

L'équipe Qualité du Programme Ensemble Avançons assure le suivi de l'exécution de la prestation. La réception provisoire est prononcée pour chaque unité après vérification de la conformité des équipements et essais de bon fonctionnement. Les modalités de paiement seront fixées dans le contrat et conditionnées à la réception des prestations par le Programme.

15. Dépôt des offres

Les offres doivent être adressées à : cpatdmidelt@gmail.com en copie raf3.atd@gmail.com et atdmidelt@gmail.com , au plus tard le **31 Octobre 2026 à Minuit** .

